Comment bénéficier de notre **service de collecte?**

Des équipes à votre service!

- Contactez-nous au 071/47.57.57 du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 12h30 à 16h00 pour prendre un rendez-vous.
- Lors de ce contact, nous établirons ensemble la liste précise des objets ou encombrants à enlever par notre équipe de collecte.
- Nous vous téléphonerons la veille du rendez-vous pour vous confirmer notre passage et vous préciser la tranche horaire dans laquelle notre équipe de collecte se présentera à votre domicile.
- Le jour de l'enlèvement, **soyez présent** et rassemblez les objets et/ou encombrants **au rez-de-chaussée** de votre domicile dans un endroit **facilement accessible** par notre équipe de collecte. Attention, tout dépôt des encombrants sur la voie publique est interdit.
- Pour faciliter le travail de notre équipe, démontez ce qui peut l'être et rassemblez les petits objets dans des caisses en carton ou sacs en plastique.



Collecte et tri

La Ressourcerie du Val de Sambre LRVS SCRL FS Rue du Déversoir, 1 6010 Couillet

071/47.57.57

info@revalsambre.be www.revalsambre.be



Rendez vos encombrants utiles

Point de vente

Trans'Form – Magasin de seconde main du CPAS de Charleroi Avenue de Philippeville 290-292 6001 Marcinelle

071/37.65.05

transform@cpascharleroi.be



Collecte GRATUITE des encombrants sur rendez-vous



071/47.57.57



Rendez vos encombrants utiles

Oui sommes-nous?

Quels objets et encombrants sont **autorisés** à la collecte?

Que deviennent les objets et encombrants collectés?

La Ressourcerie du Val de Sambre est un service **gratuit de collecte à domicile des objets et encombrants** pour les habitants des communes affiliées à l'Intercommunale de gestion des déchets ICDI. Actuellement, nos services sont accessibles aux habitants de plusieurs communes. Pour connaître la liste des communes participant à notre projet, n'hésitez pas à nous contacter au 071/47.57.57 ou visitez notre site internet www.revalsambre.be

Notre société est née en 2013 à l'initiative de trois structures :

- · l'Intercommunale de gestion des déchets ICDI
- · le CPAS de Charleroi
- l'Intercommunale de développement économique de Charleroi et du Sud-Hainaut - IGRETEC

Notre mission vise un triple objectif:

- Participer au développement durable en offrant un service gratuit de collecte à domicile des encombrants et objets en vue d'accentuer le réemploi et le recyclage des déchets mais aussi diminuer les dépôts clandestins.
- Favoriser l'insertion professionnelle de personnes fragilisées sur le marché du travail et permettre à des personnes à faible revenu de se procurer des biens à prix modique.
- Développer une activité économique pérenne et créer des emplois de qualité.

Les objets/encombrants en bon ou mauvais état.

Quelques exemples :

- · le mobilier y compris le mobilier de jardin
- · les petits et gros électroménagers
- · les canapés et les matelas
- les outils, le matériel de chauffage et de sanitaire
- · la vaisselle et les articles de décoration
- · les jouets, les livres et les articles de loisir
- · le bois, les métaux
- etc.

Pour connaître la liste exhaustive, n'hésitez pas à nous contacter au 071/47.57.57

Quels objets et encombrants sont **interdits** à la collecte?

Quelques exemples:

- les déchets inertes (briquaillons, quproc,...)
- les déchets spéciaux des ménages (peintures, produits toxiques, piles,...)
- · les déchets verts
- les vêtements, chaussures et maroquinerie
- etc.

Ces déchets doivent prendre la direction d'un parc de recyclage de l'ICDI. N'hésitez pas à les contacter au 0800/94.234.



Après la collecte,

les encombrants sont déchargés et triés sur notre site de Couillet en fonction de leur potentiel de réemploi.

Ils sont en bon état!

Les objets et encombrants seront nettoyés, réparés voire relookés pour être mis en vente à prix modique dans le magasin de seconde main du CPAS de Charleroi.



Ils sont en mauvais état! Ils seront triés et démantelés pour être orientés vers une filière de recyclage spécifique (bois, métaux, petits et gros électroménagers,...) avec comme objectif de diminuer la part de déchets résiduels qui partiront en valorisation énergétique.

